

# **L'immigration algérienne en France**

**De 1962 à nos jours**

© L'Harmattan, 2002  
ISBN : 2-7475-2697-6

Sous la direction de  
**Jacques SIMON**

# **L'immigration algérienne en France**

**De 1962 à nos jours**

*Publié avec le concours du FAS*

**L'Harmattan**  
5-7, rue de l'École-Polytechnique  
75005 Paris  
France

**L'Harmattan Hongrie**  
Hargita u. 3  
1026 Budapest  
HONGRIE

**L'Harmattan Italia**  
Via Bava, 37  
10214 Torino  
ITALIE



Sur la base d'une recherche menée avec le soutien de la FEN/IRES, le CREAC publie ce deuxième volume consacré à l'histoire de l'immigration algérienne en France (1962 à nos jours).

Sous la direction de Jacques SIMON, docteur en histoire, ont collaboré à l'élaboration de ce travail :

BEN FRADJ Chokri, Docteur en histoire.  
FAHLOUN Ghania, Sociologue.  
HAMOUNI-BRU Malika, Doctorante, journaliste.  
LIBERGE Danièle, Psychopédagogue.  
MAGROUNE Halima, Docteur en lettres modernes.  
REDJALA Ramdane, Docteur ès lettres.  
TCHIBINDAT Sylvestre, Docteur en Sociologie.  
ZEHRAOUI Ahsène, Docteur en Sociologie.

Nos remerciements vont à :

BOUFELLOUH Riadh, DELAROCHE Jeanne, OUSSET Geneviève et TIZON Danièle pour leurs aides précieuses dans la finalisation de cet ouvrage.



## *Avant-Propos*

Cet ouvrage est tiré d'une recherche de l'IRES/FEN terminée en 1998 sur l'immigration algérienne en France : histoire d'un centenaire. Cette recherche a fait l'objet d'un premier livre : L'immigration algérienne en France, des origines à l'indépendance. *Paris-Méditerranée*, 2000, 404 p.

Dans ce second ouvrage, nous n'avons pas cherché à refondre la recherche pour intégrer les derniers travaux ainsi que les résultats du dernier recensement.

Il nous est apparu en effet que si depuis deux ans, les relations entre Paris et Alger avaient oscillé entre des rapprochements significatifs et des blocages (débat sur la torture pendant la guerre d'Algérie, révélations sur la «sale guerre», critique du Président Bouteflika pour la répression du soulèvement de la Kabylie), les tendances que nous avons dégagées dans les secteurs étudiés (le travail, le logement, l'école, la culture, etc.), ainsi que les problèmes relatifs à l'intégration n'avaient pas connu de changement important.

Par contre l'investissement du champ politique pendant la campagne des élections municipales de 2001 par une très large fraction de la jeunesse issue de l'immigration algérienne est indicatif du changement intervenu dans les mentalités de cette population. Intégrée socialement, mais toujours discriminée, elle est cependant une composante active de l'identité de la France du XXI<sup>ème</sup> siècle, qui s'effectue graduellement elle-même dans une Europe, dont on souhaiterait qu'elle se construise avec l'Afrique du Nord et dans le cadre de l'Occident méditerranéen.



**Première partie**  
**Les Algériens en France**  
**depuis l'indépendance**



## Chapitre I

### La fin de la migration algérienne de travail (1962-1974)

Pendant la période qui suit l'indépendance, l'émigration algérienne reste forte. Elle garde encore le caractère dominant d'une émigration de travail, mais elle s'effectue dans un contexte profondément modifié, du fait de l'indépendance de l'Algérie et d'une décolonisation manquée après le départ massif des Européens. De ce fait, l'application des Accords d'Evian se vide de son contenu et les relations entre l'Algérie et la France se tendent puis se dégradent jusqu'à la rupture intervenue en 1974, quand Alger et Paris décident de mettre fin à l'émigration algérienne de travail. Une page nouvelle s'ouvre alors dans l'histoire de l'émigration algérienne en France. Dégager les tendances et les caractères de l'évolution intervenue pendant la décennie où prend fin la migration algérienne de travail, tel est l'objet de cette analyse. Dans notre perspective d'une histoire longue de l'immigration, cette période se caractérise par un double mouvement :

- elle prolonge en la renforçant la phase de l'émigration postérieure à 1946, avec une relative mise entre parenthèse de la guerre d'Algérie en France,
- elle transforme la matrice qui avait généré le mouvement nationaliste en un cadre socioculturel dont la finalité n'est plus l'indépendance mais l'insertion/intégration des immigrés dans le creuset français. Cette démarche s'effectue avec le souci de préserver les particularités culturelles d'une population s'insérant maintenant dans le cycle des autres immigrations, méditerranéennes et africaines.

C'est dans ce contexte que l'immigration algérienne va participer, en l'enrichissant, à la formation de «l'identité» d'une France dont la mutation s'effectue dans le cadre d'une Europe ouverte au Sud sur la Méditerranée.

## 1) Les relations franco-algériennes (1962-1974)

Le 16 septembre 1959, le général De Gaulle prononçait un discours sur l'autodétermination qui reconnaissait au peuple algérien, dans la diversité de ses populations, le droit de proclamer une République algérienne associée à la France, au sein de la Communauté franco-africaine qui avait remplacé l'Union française.

Le discours de Constantine du 3 octobre 1958 avait déjà ouvert cette perspective, précisée en 1959 par l'étude de René Gendarme sur une politique de croissance d'une Algérie autonome dans le cadre de l'espace maghrébin et celui du Marché commun.<sup>1</sup>

Une autre étude du Club Jean Moulin, réalisée en 1960, avait estimé que 400 000 Européens environ, sur une population globale de 1 027 000 habitants, pourraient quitter l'Algérie après l'indépendance : la plupart des habitants des campagnes, une fraction de la population des villes moyennes et, de façon plus limitée, celle des six villes principales où se trouvaient 70% d'entre eux. Resteraient au moins 360 000 actifs, nécessaires au fonctionnement de l'économie, des services publics (administration et enseignement) et de la santé.<sup>2</sup>

La décision prise par le général De Gaulle de considérer le GPRA comme son seul interlocuteur et de négocier avec lui les Accords d'Evian a créé, en supprimant la solution démocratique au problème algérien, une crise dans la hiérarchie militaire et la révolte des Européens d'Algérie puis la formation de l'OAS. Soutenu par la majorité des Français qui n'aspiraient qu'à la paix en Algérie, De Gaulle signera avec le FLN les Accords d'Evian, approuvés lors d'un référendum, par 90% des suffrages exprimés. Ce vote entraînera, malgré l'accord intervenu le 17 juin entre le FLN et l'OAS, le départ massif des pieds-noirs ainsi que de milliers de musulmans.

Côté français, l'indifférence générale au sort des pieds-noirs et des harkis, venus en catastrophe dans une France peu accueillante, créera un traumatisme profond et durable chez ces deux populations. La solution brutale et antidémocratique du problème algérien empêchera l'écriture sereine de l'histoire mixte des deux pays, pèsera dans les relations entre les deux Etats et ne facilitera pas l'intégration des enfants issus de cette immigration dans la société française.

Côté algérien, l'ouverture des négociations d'Evian va aussitôt accélérer la course au pouvoir entre les différentes fractions du FLN. Pendant la crise de l'été 1962, le GPRA se désintègre, le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), instance parlementaire créée par le Congrès de la Soummam, se disloque, le FLN implose, l'Exécutif provisoire disparaît et Ben Bella s'empare du pouvoir en s'alliant à l'armée des frontières qui s'impose aux wilayas de l'intérieur, qui avaient supporté tout le poids de la guerre<sup>3</sup>. Le départ massif des Européens, conjugué à l'explosion de l'ALN-FLN, ruinera les Accords d'Evian, perturbera le fonctionnement de l'appareil administratif, financier et économique de l'Algérie et modifiera les relations entre les deux pays.

Pour préserver les bases de la coopération avec Alger, le général De Gaulle a apporté un soutien financier, administratif et politique au régime de Ben Bella. Cette aide multiforme, une bonne récolte et les revenus du pétrole, ont assuré une fragile reprise économique. Mais la difficile reconstruction de l'Etat, concentré entre les mains d'un parti unique déserté par la majorité des militants, la démission de Ferhat Abbas d'une Assemblée Nationale dite Constituante mais subordonnée au FLN<sup>4</sup> et un soulèvement de la Kabylie opposée au nouveau régime<sup>5</sup> ont conduit à la concentration du pouvoir entre les mains de Ben Bella. Les décrets de mars 1963 sur l'autogestion ont créé une grande espérance pour des millions de fellahs, mais dès 1964, l'élan est retombé. L'autogestion n'a finalement intéressé que 130 000 travailleurs (10% de l'ensemble) ; elle n'a pas concerné le million de chômeurs agricoles, les 400 000 saisonniers et la

grande masse des fellahs, en particulier dans le Constantinois éprouvé par la guerre, où une réforme agraire radicale s'imposait.

<sup>6</sup> Par-delà les discours sur le socialisme arabe, l'autogestion, le tiers-mondisme et la révolution coloniale, il est vite apparu que la politique générale de Ben Bella était incapable de résoudre les problèmes posés par l'indépendance. L'économie restait désorganisée, le chômage augmentait et les premières grèves éclataient.<sup>7</sup>

«La guerre des sables» avec le Maroc, puis le quadrillage de la Kabylie par l'armée reconvertie en Armée nationale populaire (ANP), font refluer du champ politique la jeunesse et les travailleurs, dont le syndicat est subordonné au Bureau politique du FLN, depuis le premier Congrès de l'UGTA.<sup>8</sup> C'est ainsi que furent créées des conditions sociales, politiques et psychologiques poussant à une reprise vigoureuse de l'émigration en France.

Après la prise du pouvoir le 19 juin 1965 par Boumediene, chef de l'ANP, les relations entre Paris et Alger ne sont pas bouleversées. Un rafraîchissement intervient après «la guerre des Six jours» au Proche-Orient (juin 1967), quand Alger décrète la mobilisation générale pour «la Nation Arabe» et demande aux Etats membres de l'OPEP (cartel pétrolier) d'interdire toute livraison de pétrole aux pays occidentaux pendant un an. L'Algérie annonce cependant qu'elle poursuivra ses exportations d'hydrocarbures vers la France, dont la position sur le Moyen-Orient a été jugée satisfaisante<sup>9</sup>. Mais au cours du printemps 1968, le pouvoir algérien nationalise la moitié du secteur industriel privé étranger et protège son marché intérieur, avec un nouveau tarif douanier.

En 1969, la société pétrolière nationale, la Sonatrach, étend son emprise dans tous les secteurs (prospection, transport, raffinage, liquéfaction et commercialisation du gaz, pétrochimie, production d'engrais) et devient «le produit le plus achevé du capitalisme d'Etat algérien».<sup>10</sup> Le 19 juin 1969, Boumediene inaugure le complexe sidérurgique d'Annaba, clé de voûte d'un ensemble industriel intégré, comprenant haut-fourneau, aciérie, laminoir à chaud et tuberie. Pour réaliser l'indépendance économique, Alger adopte alors un programme «des industries industrialisantes» dont

le succès impose la maîtrise totale de la production des hydrocarbures. Après une série de mesures unilatérales, les nationalisations de février 1971 consacrent la fin des rapports «privilegiés» entre la France et l'Algérie.<sup>11</sup>

Les compagnies françaises réagissent par un embargo qui entraîne la chute de 25% de la production. Alger réplique en réduisant ses importations venues de France, laquelle révisé alors sa politique pétrolière. Après la guerre israélo-arabe d'octobre 1973 et l'embargo sur le pétrole décidé par les pays arabes, les relations entre l'Algérie et la France se dégradent. Une campagne lancée en France contre «l'immigration sauvage» se traduit par une vague d'incidents et de meurtres contre des Algériens, en particulier dans la région sensible du midi de la France, où les rapatriés d'Afrique du Nord sont nombreux. Boumediene multiplie alors les démarches auprès des autorités françaises puis décide, le 19 septembre 1973, de suspendre l'émigration algérienne vers la France. Le 5 juillet 1974, Paris suspend à son tour l'immigration des travailleurs algériens et de leurs familles. Un siècle d'immigration du travail des Algériens en France prenait fin.<sup>12</sup>

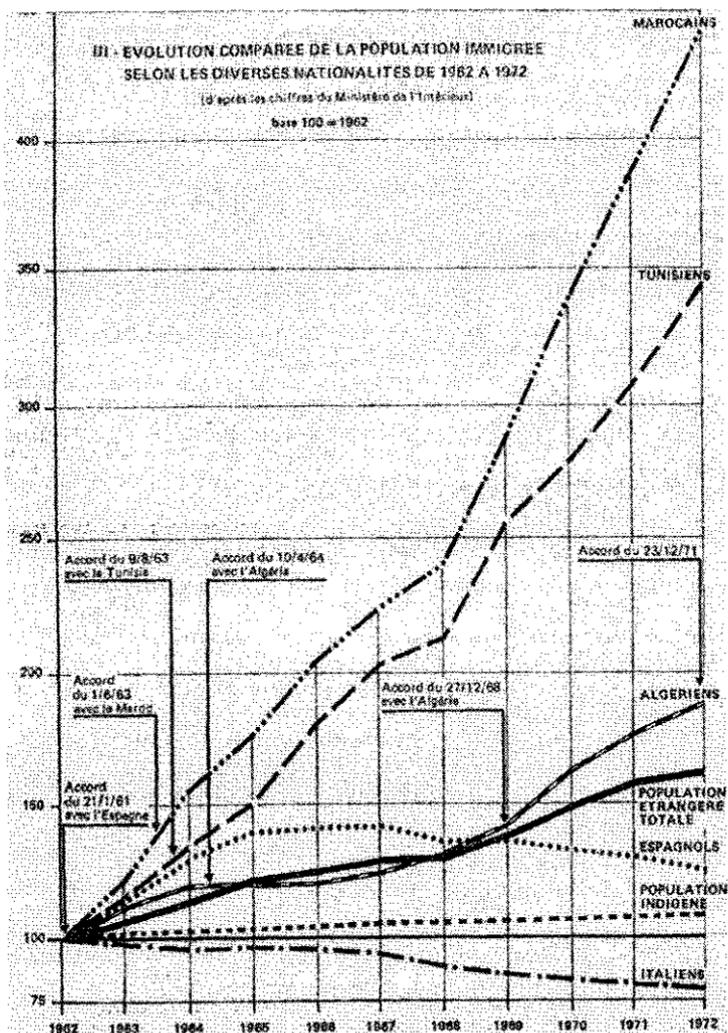
## **2) La migration algérienne (1962-1974)**

### **a) *Le flux migratoire***

Pendant l'été 1962, le retour des travailleurs algériens au pays est important, mais dès la fin de l'été, le contexte social et politique incite les Algériens, en particulier ceux qui disposaient d'un emploi et d'un logis, à reprendre le chemin de l'émigration vers la France. D'autant que les Accords d'Evian posent deux principes qui accordent aux Algériens un statut privilégié :

- 1) la liberté de circulation entre les deux pays (déclaration des garanties),
- 2) l'égalité des droits avec les citoyens français, hormis les droits politiques, notamment pour les travailleurs ; c'est ainsi que tout Algérien détenteur d'une carte d'identité a le droit de venir en France, d'exercer un métier et de s'installer.<sup>13</sup>

En 1962, 155 018 Algériens quittent la France, mais 180 167 arrivent, soit un solde positif de 25 149, dont 5 500 femmes et enfants. En 1963 et 1964, on enregistre 521 618 entrées et 437 273 départs (+ 94 345). Au total pour les trois années de 1962 à 1965, le solde positif est de 119 594 personnes, dont 24 145 femmes et enfants. La guerre, avec la dure répression sur le territoire français subie par les Algériens, ainsi que l'indépendance n'ont donc pas inversé la tendance manifestée depuis 1950, à savoir une émigration de travail accompagnée d'un regroupement familial.<sup>14</sup>



Larbi TALHA – L'évolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France.  
Maghreb- Machrek, n°61, Janvier-Février 1974.

Cette progression inquiétante pour Paris aboutit à un premier protocole intergouvernemental, le 10 avril 1964. Considérant qu'il devenait indispensable de «normaliser les courants de main-d'œuvre», les accords Nekkache-Granval ramènent à une migration contrôlée, mais qui s'effectue encore dans le cadre des Accords d'Evian<sup>15</sup>.

Le quadrillage de la Kabylie par l'ANP en 1963-1964 explique pourquoi cette région reste encore le grand fournisseur d'hommes, généralement titulaires d'un emploi salarié. Il s'agit essentiellement d'emplois dans le secteur secondaire : les entreprises et les chantiers (94 135), les industries mécaniques et électriques (44 046), les métaux (12 689), sur un total de 217 466.

En 1965, le protocole porte les fruits attendus, car les entrées nouvelles de travailleurs diminuent, mais la migration redevient forte l'année qui suit. En 1968, un nouvel accord fixe le contingent annuel des entrées à 35 000 par an, pour une période de trois ans.

De 1966 à 1974, le solde des entrées/sorties est positif et, à la fin 1973, quand le flux migratoire est arrêté, la population algérienne en France était estimée par le ministère de l'Intérieur à 845 694 personnes, dont 535 282 hommes, 83 488 femmes et 226 919 enfants.

Sur quelque quatre millions d'étrangers résidant en France, la population algérienne reste la plus importante (20% environ). Le nombre des familles algériennes est évalué à 75 000, dont 15 000 ménages mixtes. Les jeunes comptent quelque 225 000 enfants et adolescents de moins de seize ans, et 85 000 jeunes, de seize à vingt-cinq ans.<sup>16</sup>

### **b) La répartition de l'émigration**

L'implantation des migrants pendant cette décennie mérite attention pour la caractériser pendant cette période de transition.

Les zones de départ : ce sont les régions les plus déshéritées et les plus peuplées de l'Est qui fournissent encore la majorité des candidats au départ. Trois départements voisins (Tizi Ouzou, Sétif et Constantine) fournissent 68% du total. Mais la provenance

géographique s'est élargie, de sorte que l'émigration algérienne en 1974 est, de façon générale, à l'image de l'Algérie.

Les zones d'accueil : un lien étroit existant entre le métier et la région d'accueil, l'immigrant ira dans les localités où sont établis des parents qui l'aideront à trouver un emploi et un logement. Par ordre d'importance, on trouve :

- La région parisienne : 290 133 Algériens en 1973, soit 36,3% du total. La concentration est forte dans l'ouest, le nord, les Hauts-de-Seine et surtout en Seine-Saint-Denis.

- La région Rhône-Alpes : trois départements seulement, Rhône, Loire et Isère regroupent 110 204 Algériens, soit 13,8% du total.

- La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Dans quatre départements : les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Var et les Alpes maritimes, on compte 100 873 personnes, soit 12,6% du total.

Viennent ensuite cinq départements frontaliers :

- le Nord avec 52 712 Algériens, soit 6,6%,

- la Moselle et la Meurthe-et-Moselle avec 47 650 Algériens, soit 5,9%,

- le Haut-Rhin et le Doubs avec 22 560 Algériens, soit 2,8%.

Plusieurs auteurs ont constaté que les Algériens s'installent à l'est d'un axe Le Havre-Montpellier, c'est à dire dans la partie industrielle de la France, où les populations étrangères se sont implantées, depuis la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>17</sup>. Cette donnée est fort importante, pour l'étude du mode d'insertion des enfants de l'immigration, quand celle-ci n'est plus déterminée par le marché du travail en France.

La tendance au regroupement familial manifestée depuis 1949, s'accroît après l'indépendance. En 1972, la moyenne des femmes âgées de plus de 16 ans est de 15% et de 20% pour les hommes : 26 départements possèdent cette moyenne, 29 départements ont entre 10 et 15%, les autres ont des pourcentages variables mais dans l'ensemble la densité des femmes s'établit en relation avec l'ancienneté de l'émigration et les conditions de vie.

### c) *Caractères généraux*

#### *Structures de l'emploi*

Après 1962 et dans le cadre d'une économie française en plein développement, la main-d'œuvre algérienne est largement employée dans les secteurs délaissés par la main-d'œuvre nationale, où le travail est pénible, sale, dangereux et mal payé.

Ces secteurs sont en priorité le bâtiment et les travaux publics, les industries mécaniques et électriques, la métallurgie, la chimie, les mines, les services de nettoyage, la voirie, etc. D'une manière générale, cette main-d'œuvre est peu qualifiée, car l'Algérie, dont les besoins en cadres sont énormes, absorbe le personnel émigré compétent et envoie des ressortissants pour recevoir une formation professionnelle en France.

Les Algériens, même d'origine rurale, ne recherchent pas d'emplois dans l'agriculture, car les salaires sont moins élevés que dans l'industrie où ils perçoivent des allocations familiales, des primes diverses et ont la possibilité de faire des heures supplémentaires. Ils cherchent à s'embaucher dans les grosses entreprises des grandes agglomérations, car les mesures de sécurité sont mieux appliquées, les syndicats mieux organisés et la présence des Algériens plus importante.

#### *Qualification professionnelle*

Les manœuvres représentent la grande majorité de la main-d'œuvre recensée. Dans les onze principaux secteurs, le pourcentage est de 51,4 ; les O.S sont 36,1% ; les O.P : 12,1% et les employés et la maîtrise : 0,4%<sup>18</sup>.

Depuis 1950, grâce au développement de la formation professionnelle, l'emploi des Algériens s'est différencié. Ils sont ainsi mieux répartis dans un secteur comme l'automobile, investi depuis la première guerre mondiale<sup>19</sup>.

Plus stable encore que la précédente, cette main-d'œuvre devient plus rapidement qualifiée, du fait de l'alphabétisation et de la formation générale de base dispensée dans l'entreprise, des facilités d'accès aux cours de formation professionnelle et aux

centres de formation pour adultes (FPA). Elle l'est du fait de la scolarisation obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, de l'existence de classes spécialisées adaptées à la population étrangère et par la vive motivation des familles à assurer la promotion sociale de leurs enfants par le diplôme. Elle l'est aussi par l'existence d'une intégration plus facile dans des régions où la population nord-africaine est bien installée.

D'un autre côté, l'Algérie a fait un gros effort pour la scolarisation des enfants, de sorte que le niveau scolaire et culturel des émigrés ira en s'améliorant, de façon constante.

### *Les conditions de vie*

Dans le cadre d'une économie en pleine expansion, le travail ne manque pas. Les salaires restent insuffisants, du fait de la faible qualification des travailleurs. Mais depuis la signature de la convention du 19 janvier 1965 sur la Sécurité sociale, les travailleurs algériens bénéficient de la législation en vigueur sur le lieu de travail. Ils perçoivent donc les mêmes prestations que les nationaux dans le domaine de la santé, de la scolarisation des enfants, des accidents de travail et des maladies professionnelles. Pour les allocations familiales, elles sont versées normalement, lorsque les enfants vivent en France, mais au régime de l'Algérie, lorsque les enfants sont restés au pays. Ce double régime, qui frustre le salarié algérien d'un droit important, a été dénoncé par la CGT, la CFDT et l'Amicale des Algériens en France.<sup>20</sup> De ce fait, le budget comme l'action du Fonds d'Action Sociale (FAS) se sont efforcés de corriger cette injustice.<sup>21</sup>

Le logement des immigrés, pendant cette période reste désastreux<sup>22</sup>. La triste condition de l'habitat algérien (les bidonvilles), révélée à Nanterre en mai 1968, a été confirmée par le recensement de l'INSEE fait la même année<sup>23</sup>. Les pouvoirs publics ont convenu qu'un retard très grand avait été pris dans ce domaine, aggravé par l'arrivée d'un million de rapatriés d'Afrique du Nord et des familles des travailleurs algériens, en nombre croissant.

### 3) Les associations algériennes en France

#### *L'Amicale des Algériens en France*

L'indépendance acquise, le Bureau politique du FLN dissout en novembre 1962 la Fédération de France. Il reconvertis ensuite les comités qui l'avaient soutenu en une «Amicale des Algériens en France et en Europe» (ADAF), fondée conformément à la loi de 1901 sur les associations étrangères en France.<sup>24</sup> Dès sa création, l'ADAF, avec sa direction désignée par Alger, s'efforça de contrôler les comportements des immigrés algériens en France, sans recourir aux commandos de choc qui avaient prélevé sur tous les émigrés «l'impôt nationaliste». Se présentant comme la représentation effective de la communauté algérienne auprès de l'ambassade, elle agit aussi comme un organisme semi-officiel auprès des autorités françaises, ainsi que des organisations syndicales et politiques.

Organisation non reconnue par les autorités françaises, l'ADAF est tolérée, dans la mesure où ses activités s'exercent surtout dans les domaines sociaux, culturels et éducatifs. Financée par le FLN et chargée d'appliquer sa politique en France, l'ADAF se dotera de structures combinant le modèle des commissariats nationaux du parti auprès de chaque wilaya (département) et des associations tolérées en France. Chaque année, l'ADAF réunit une assemblée générale qui élit son conseil, d'où émane un bureau permanent. A cette assemblée, interviennent les représentants des neuf délégations régionales en France (Paris, Lyon, Marseille, Roubaix, Nancy, Bordeaux, Orléans, Rouen et Besançon).

Les buts de l'ADAF ont été formulés dans le rapport soumis au premier congrès du FLN (1964) et de façon plus claire par le ministre Mahmoud Guennez dans une interview à *Révolution Africaine* :

*L'amicale veut faire de chaque Algérien un militant capable d'aider à l'indépendance nationale, élever le niveau intellectuel et technique des travailleurs en les orientant vers les qualifications professionnelles afin de doter l'Algérie de cadres indispensables à son développement économique, et à œuvrer pour l'unité de tous*

*les Algériens émigrés avec les conséquences qu'implique cette unité.*<sup>25</sup>

L'ADAF accordera une grande attention aux travailleurs venus en France dans des conditions difficiles. Elle agit avec des organismes français (CIMADE, Secours catholique, Secours populaire) pour que les Algériens bénéficient de HLM. Elle intervient aussi dans le domaine de la scolarisation, du logement, de la santé (12 000 malades algériens dans les hôpitaux français en 1963) et de la formation professionnelle. En bref, l'ADAF poursuit, en les développant, les tâches sociales que l'Amicale générale des travailleurs algériens (AGTA) effectuait en France pendant la guerre d'indépendance.<sup>26</sup>

On notera encore que l'ADAF gère le corps des enseignants fonctionnaires de l'Etat algérien qui enseignent l'arabe au sein de l'Éducation nationale.<sup>27</sup>

Elle assure aussi une instruction religieuse et organise des manifestations à l'occasion des fêtes religieuses ou nationales. Elle fonctionne parfois comme une agence de l'Ambassade, en participant aux campagnes lancées par l'Etat algérien.

Pour renforcer son implantation en France, l'ADAF soutient plusieurs associations :

- L'Association d'amitié et de sauvegarde franco-algérienne (ASFA). Fondée en 1963 par des amis français du FLN, l'ASFA a participé à la campagne d'alphabétisation lancée en France par l'AGTA, avec la participation de la CGT, du PCF, du PSU, de la CIMADE, de l'UNEF, de pasteurs protestants et de catholiques.

- L'association France-Algérie, animée par Edmond Michelet, qui organise des conférences et diffuse un bulletin, puis la revue *France-Algérie*, pour mieux faire connaître l'Algérie.<sup>28</sup>

Liée étroitement au gouvernement algérien, l'ADAF subira le contrecoup des crises sociales et politiques que connaîtra le FLN. Après 1968, elle sera délaissée par les étudiants, le Mouvement des travailleurs arabes (MTA) créé en 1971 et par les associations de l'opposition.

## *Groupes et associations de l'opposition*

Elles apparaissent au lendemain de la crise de l'été 1962 et se manifestent par l'édition de bulletins et de brochures, des réunions et des manifestations :

Le Parti de la Révolution socialiste (PRS) de Mohamed Bou-diaf qui dans l'Editorial du *Révolutionnaire*, n°3, daté de janvier 1963, se définit comme :

*« Un parti de classe. Il regroupe en son sein les travailleurs manuels et intellectuels, des villes aussi bien que des campagnes. Il est le défenseur des masses laborieuses et déshéritées, celles qui ont supporté le poids de la guerre et sont aujourd'hui privées de la victoire acquise par elles. »*<sup>29</sup>

\* LeFront des forces socialistes (FFS) de Aït Ahmed, qui diffuse son premier tract à Alger, le 3 septembre 1963, et préconise de voter contre la Constitution.

\* L'Organisation de la résistance populaire (ORP). Créée, le 25 juillet 1965, l'ORP regroupera les partisans de Ben Bella, les communistes (PCA) et la gauche du FLN (Mohamed Harbi et Hocine Zahouane).

Autres groupes : le Rassemblement unitaire des révolutionnaires (RUR), le Mouvement démocratique du renouveau algérien (MDRA) animé par Krim Belkacem, l'organisation clandestine de la révolution algérienne (OCRA) de M.Lebjaoui et Aït El Hocine, etc.

Un tournant intervient en 1968, avec la disparition de tous les groupes dissidents du FLN, la découverte par le PRS du marxisme et la formation de groupes trotskistes en 1972 : le Comité de liaison des trotskistes algériens (CLTA), rattaché à l'Organisation communiste internationaliste (OCI) et le Groupe communiste révolutionnaire (GCR) rattaché à la Ligue communiste (LCR).<sup>30</sup>

La création de ces groupes qui renouent avec le marxisme et le mouvement ouvrier français et international, est d'autant plus importante que le parti algérien d'avant-garde socialiste (PAGS, ex-PCA) s'est totalement rallié au régime de Boumediene.

A partir de 1968, c'est l'engagement des travailleurs algériens dans les grèves du secteur métallurgique (Renault, Citroën) et le mouvement social,<sup>31</sup> dans la lutte contre les taudis (conflit des foyers Sonacotra en 1974-1975) et d'une manière plus large dans la vie politique.<sup>32</sup> Il en est de même à l'Université, où interviennent des dizaines d'étudiants, qui diffusent de très nombreux tracts ou bulletins.

Le retour de l'immigration algérienne dans le champ social et politique efface la politique menée en France par le FLN qui considérait le peuple français comme globalement colonialiste. Sans établir de liaison avec la génération ouvrière et nationaliste, détruite pendant la guerre, ce mouvement redécouvre la tradition des luttes ouvrières de l'émigration. Il constitue aussi un puissant facteur d'intégration de la jeune génération dans la société française, en même temps que l'incitation à élaborer une identité culturelle originale, dans les régions industrielles où la migration algérienne est traditionnellement implantée.

En 1973, quand la vague du racisme anti-algérien se développe, les travailleurs algériens n'ont pas recours aux groupes de choc ou au terrorisme. Ils déclenchent en revanche des grèves de protestation en ignorant totalement l'ADAF. Cette action qui se place sur le terrain de la mobilisation ouvrière, reçoit un soutien très mesuré des syndicats, des organisations ouvrières, de la Ligue des droits de l'Homme, du MRAP, etc.<sup>33</sup> La vague de violence et de xénophobie diminuera d'intensité avant de se camoufler sous d'autres formes.

## **Conclusion**

La décennie qui suit l'indépendance est marquée par une forte poussée migratoire algérienne en direction de la France. La proportion croissante des épouses et des enfants montre que le séjour en France ne sera plus occasionnel mais durable. Ce changement dans les mentalités des immigrés est particulièrement net après 1968, pour des raisons liées à l'incapacité du régime algérien de développer les forces productives, de permettre l'exercice des